



Mai
2020

Newsletter Caf de la Haute-Marne - Partenaires

MAI 2020-NUMÉRO 5 |

Gardons le lien !

Afin d'assurer la continuité de sa mission de service public et d'accompagner les allocataires et les partenaires en situation de fragilité, la Caf de la Haute-Marne met en place un dispositif d'informations et d'aides exceptionnelles.

Avec la mise en place de la newsletter partenaires, nous vous informons régulièrement des dernières mesures mises en place par la Caf. N'hésitez pas à partager ces informations !

Retrouvez la lettre partenaires sur le Caf.fr rubrique Partenaires

Aides exceptionnelles aux EAJE PSU, Micro-crèches Paje et MAM : questionnaires importants

Pour rappel, les EAJE relevant de la PSU, puis les micro-crèches Paje et les MAM ont reçu ou vont recevoir très prochainement un lien vers un questionnaire à renseigner. Ce questionnaire a pour but de recenser de manière fine le nombre de places restées vacantes durant la période de confinement. Dès réception, nous vous invitons à veiller à bien remplir ce questionnaire dans les meilleurs délais, il est primordial pour le calcul de l'aide financière exceptionnelle prévue pour soutenir les structures concernées.

Pour toute question, vous pouvez contacter la Caf de la Haute-Marne à l'adresse suivante : action-sociale.cafchaumont@caf.cnafmail.fr



Contact partenaires : action-sociale.cafchaumont@caf.cnafmail.fr

Déconfinement progressif : les solutions pour vos démarches avec la Caf

En raison de la situation sanitaire, les mesures de précaution doivent continuer à être strictement observées pour la sécurité de tous. Les agents de la Caf de la Haute-Marne sont entièrement mobilisés pour vous accompagner et assurer les versements de toutes les prestations comme d'habitude.

Comme pendant la période de confinement, nos services téléphoniques et numériques restent accessibles. Il est possible de prendre un rendez-vous téléphonique sur le site caf.fr, rubrique « Contacter ma Caf », ou nous joindre directement au 0810 25 52 10 (0,06€/min + prix d'un appel local).

Pour toutes démarches, la Caf propose les solutions suivantes :

- L'Espace « Mon Compte » du site caf.fr, accessible 24h/24, 7j/7 ;
- L'application mobile « Caf - Mon Compte », disponible gratuitement sur les différentes plateformes ;
- Transmission d'un document par mail via l'adresse transmettreundocument.caf52@info-caf.fr.

Pour suivre les modalités d'accueil de votre caisse, consultez nos actualités locales sur le site caf.fr.

Le maintien des droits et le paiement des prestations restent notre priorité.

Aide exceptionnelle de solidarité : 7937 bénéficiaires en Haute-Marne

Comme annoncé par le Président de la République le 13/4/2020, une aide exceptionnelle de solidarité est versée ce vendredi 15/5/2020 aux foyers les plus modestes confrontés à la crise du Covid-19. La crise épidémique pèse en effet sur les conditions de vie des personnes modestes, en particulier les familles devant faire face à des dépenses plus importantes ou confrontés à une baisse de leurs revenus. Le montant de cette aide est de 150 € pour les bénéficiaires du RSA ou de l'ASS, majoré d'un montant de 100 € par enfant à charge. Pour les bénéficiaires de l'aide au logement, le montant de l'aide est de 100 € par enfant à charge.

7937 allocataires sont bénéficiaires de cette aide exceptionnelle en Haute-Marne, pour un montant total de 1 761 200 € (soit un montant moyen de 222 €).

- 4134 de ces allocataires sont bénéficiaires du RSA (et potentiellement également d'une aide au logement).
- 3803 de ces allocataires sont bénéficiaires exclusivement d'une aide au logement.
- 11 418 enfants sont concernés par le versement de cette aide.